

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du 26 NOVEMBRE 2019**  
**à 19 Heures 00**

Nombre de membres en exercice : 12  
Nombre de membres présents : 10                      Date de convocation : 19 novembre 2019  
Pouvoirs : 0  
Nombre de membres votants : 10

L'an deux mil dix neuf le vingt six novembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE CERGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Hélène VAGINAY, Maire.

**PRESENTS** : MMES et MM. VAGINAY Hélène, Maire - ANTOINAT Guy - PALLUET Christine - CLAIR Cyril - Adjoints - PRADET Michelle – DESPINASSE Stéphan - GUILLOSSOU Yvon - MARCEAU Laurence - DUMUSSY Nicole - SUCHEL André

**ABSENTS avec excuses** : DECHAVANNE Yves - FERRAS Alexandre

**Secrétaire élu pour la durée de la session** : MARCEAU Laurence

---

Madame le Maire accueille l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

**DELIBERATION N° 2019-053 / 10 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0**  
**CHANGEMENT ASSURANCE** :

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que dans un souci d'améliorer la gestion communale et plus particulièrement de réduire les charges de fonctionnement de la commune, des devis ont été demandés à GROUPAMA concernant les différentes assurances de la commune (biens, véhicules, élus et personnel communal), ainsi qu'une nouvelle proposition tarifaire à la SMACL assurance, l'assureur actuel de la commune.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux propositions faites et signale que la proposition de Groupama est de 14 % inférieure à celle de la SMACL.

Madame le Maire informe qu'un courrier avait été envoyé, en octobre dernier, à titre conservatoire, à la SMACL.

Oùï cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DENONCE les contrats d'assurances actuels souscrits auprès de l'assureur SMACL au 31 décembre 2019 ;
- RETIENT la proposition faite par GROUPAMA et DIT que tous les contrats d'assurances de la collectivité seront souscrits auprès de GROUPAMA à compter du 1er janvier 2020 ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- DIT que la dépense sera inscrite au BP 2020.

**DELIBERATION N° 2019-054 / 10 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0**  
**INSCRIPTION AU PROGRAMME DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE - SOLIDARITES TERRITORIALES - FONDS DE SOLIDARITE 2020 - AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE ET RURALE 2020** :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de solliciter l'inscription de la Commune du CERGNE au programme du Département de la Loire d'aide à la voirie communale et rurale 2020, solidarités territoriales - Fonds de solidarité 2020, pour l'aménagement de la voie communale n°17 Chemin de Bellevue, la voie communale n°23 Chemin de la Pouge et une partie de la VC n°13 Chemin des Ronzières suivant une estimation de 24 629,60 €uros Hors Taxes.

- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif communal 2020, opération voirie 2020.

**DELIBERATION N° 2019-055 / 10 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0**  
**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le problème récurrent des nuisances des deux roues au VC n°5 Chemin des Chataigniers et sur le VC n°25 chemin de la Madone : vitesse excessive, stationnement gênant, nuisances sonores. Ces comportements amènent de la dangerosité pour les riverains et les véhicules qui circulent sur ces voies communales .

Pour remédier à ces problèmes, Madame le Maire propose :

- De poser une barrière en bois au fonds du chemin de la Madone interdisant aux véhicules à moteur l'accès à la partie du chemin non goudronné, menant à la Madone de Fatima et rendant de ce fait cette partie piétonnière. Seule les véhicules d'urgence pourront avoir accès.
- De limiter l'accès au deux roues avec la pose de panneaux et de créer vers le chemin des Chataigniers, un espace dédié au deux roues avec un parking spécifique et un abris réservé.

Un devis a été demandé à Signal 71 et le coût de ce projet s'élèverait à 9 286,54 euros HT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police et propose de solliciter auprès du Département de la Loire une subvention dans le cadre de la répartition de ces amendes de police, pour le projet de sécurité exposé ci-dessus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE les travaux ci-dessus exposés et VALIDE le devis de Signal 71 pour un montant de 9 286,54 euros HT ;

- AUTORISE Mme le Maire à solliciter, pour ce projet, auprès du Département de la Loire, une subvention dans le cadre des amendes de police ;

- DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif communal 2020, opération amendes de police.

**DELIBERATION N° 2019-056 / 10 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0**  
**PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 42) - SUBVENTION :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la participation de l'école La Marelle au prix littéraire « PEP 42 ASSE Cœur Vert » 15ème édition, proposé aux élèves de CM1, CM2.

Les PEP 42 offrent 3 séries de livres sélectionnés par un jury aux classes inscrites La participation des élèves étant totalement gratuite, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, d'allouer une subvention exceptionnelle au PEP 42, dans le cadre de l'organisation du prix littéraire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'allouer au PEP 42 une subvention de 30 Euros au PEP 42 pour 2019.

- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal de l'exercice en cours

**DELIBERATION N° 2019-057 / 10 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0**  
**DISSOLUTION DU CCAS :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du CCAS se sont réunis en session ordinaire le 14 novembre 2019 et ont décidé à l'unanimité de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2019.

Madame le Maire signale que la loi NOTRE du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoriale de la République, donne la possibilité aux communes de moins de 1 500 habitants de dissoudre leur Centre d'Action Social (CCAS) et de réintégrer son budget dans celui de la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2019 ;

- DIT que le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune ;

- CHARGE Madame la Trésorière de Charlieu d'effectuer les clôtures de transfert du CCAS au budget principal de la commune ;

- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents.

**DELIBERATION N° 2019-057 / 10 : POUR CONTRE : 0 ABSENTION : 0**  
**MISE EN PLACE DE LA SECTORISATION SUR LE RESEAU EAU POTABLE - MAÎTRISE D'OEUVRE :**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 24 octobre 2017, concernant la sectorisation sur le réseau eau potable et la demande de subvention faites à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Madame le Maire signale que le coût de ces travaux avait été estimé à 56 044,84 euros HT. L'agence de l'eau a accordé un subvention maximale de 43 099,87 euros.

Le montant de ce projet étant important, Mme le Maire dit qu'un appel d'offres devra être lancé prochainement. Un devis a été demandé au cabinet ICA Environnement pour la maîtrise d'œuvre et le coût de ce devis se porte à 3 420 euros HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Maîtrise d'œuvre de ICA Environnement pour un montant de 3 420 euros HT ;
- AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents afférents ;
- DIT que la dépense sera imputée au budget eau assainissement opération 26.

**DIVERS :**

**Budget :** Mme Le Maire :

1/ fait un point sur les travaux en cours ou prochainement lancés, ainsi que sur les subventions accordées ;

2/ souhaiterait que le marché pour les vestiaires de la salle de basket puisse être lancé du 14 janvier au 4 février 2020 ;

3/ informe que suite à un litige avec un administré un bornage va être demandé au cabinet Adage, coût du bornage 1 692 euros

4/ présente le devis de Durier pour la réfection des barrières à la salle communale pour un montant de 1 244.40 euros

5/ informe de la vente d'un bâtiment de la commune

6/ présente différents devis pour une future acquisition pour le tracteur de la commune. Pour le moment, le Conseil Municipal souhaite attendre car le coût d'un nouveau tracteur reste très élevé

7/ signale que des réparations devront être effectuées sur la tondeuse autoportée pour un montant de 859 euros

8/ dit que la convention avec la communauté des communes, concernant le centre des loisirs et le relais des assistantes maternelles sera présentée au prochain CM

9/ Demande au Conseil Municipal s'il souhaite faire la démarche de l'attribution du Label sans pesticide avec un coût de 275 euros TTC. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite.

10/ signale que nous n'avons plus de nouvelle de Towercast et que pour le moment la commune ne donne pas suite à la demande du SIEL pour la mise en place du réseau électrique.

**EAU :** Mme le Maire dit que l'acquisition des sources de Sevelinges a été signée chez le notaire le 25 novembre dernier ; Mme le Maire demande à réfléchir pour une augmentation du prix de l'eau à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, une étude va être menée pour connaître le tarif pratiqué dans les autres communes de la communauté de communes de Charlieu Belmont ; Mme le Maire informe que le dossier de la sectorisation sera prochainement lancé ; Concernant la station d'épuration, une rencontre a été organisée en Mairie avec Mr Pasquau de la Caisse des dépôts pour l'étude d'un « Aqua prêt » d'environ 200 000 euros à un taux de 1.5 % sachant qu'il est possible d'emprunter entre 35 et 40 ans pour ce type d'opération.

**ECOLE :**

Mme le Maire informe que pendant les temps périscolaires des difficultés sont rencontrées. Une réunion entre la municipalité et les parents d'élèves va être proposée le mardi 10 décembre à 18h30.

Mme le Maire :

- Demande que la commission pour la THD42 et la commission eau assainissement pour le SPANC se réunissent
- Parle de la réunion d'échange à Montbrison le 6 décembre prochain
- Evoque l'occupation de la salle de basket
- Informe du bon retour concernant la mutuelle communale
- Présente l'agenda Notre Temps
- Dit que les vœux de la municipalité auront lieu le 12 janvier 2020 à 11h00 et que le Conseil Municipal se réunira pour la préparation le 20 décembre à 18h00

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30. Prochaine réunion mardi 17 décembre 2019 à 19h00.